



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

**Délibération n°2025-14 : Approbation du compte financier unique 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 11 juin 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	14	16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS,		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Bénédicte ALLENET donne pouvoir à Vincent PAIN,		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie GALANO, Eric MORISSET		
Secrétaire :	Olivier MUSY		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice budgétaire 2024,

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mai 2025,

Vu la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 par délibération n°2025-05,

Vu les résultats de l'exercice 2024, approuvés par le comptable public le 13 mars 2025,

Considérant la concordance entre les Comptes présentés par Madame la Trésorière de Palaiseau et les Comptes de l'ordonnateur,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : adopte le compte financier unique de l'exercice 2024 :

- Résultat de fonctionnement cumulé : 577 791,47 euros ;
- Résultat de clôture d'investissement : -132 142,08 euros ;
- Solde des restes à réaliser : 208 904,52 euros.

Soit un résultat net de clôture de 654 553,91 euros.

Article 2 : précise que le compte financier unique n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 : et donne quitus à Madame la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion.



Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallan